

## Communiqué de presse

10 avril 2021

# Loi Climat et Résilience : La Ville à Vélo salue le vote à l'unanimité de l'amendement pour transformer la prime à la conversion en prime à la mobilité durable

Alors que le mot "vélo" n'apparaissait pas dans le texte initial de la Loi Climat et Résilience, La Ville à Vélo et ses 1600 adhérent-es se sont mobilisé-es pour que les député-e-s du Rhône portent l'ambition pour les transports de la Convention Citoyenne pour le Climat : « *Nous voulons que d'ici 2030, la voiture individuelle ne soit plus le mode de transport privilégié pour les trajets domicile-travail* » ([LI](#) p165).

Avec la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), La Ville à Vélo avait appelé les parlementaires à se saisir de l'opportunité offerte par la loi Climat et Résilience pour rendre le vélo vraiment accessible à toutes et tous. **Mesdames et Messieurs les député-e-s Thomas Rudigoz (LREM), Hubert Julien-Laferrière (NI), Jean-Louis Touraine (LREM), Anne Brugnera (LREM), Anissa Kheder (LREM) et Thomas Gassilloud (LREM) avaient accepté de les rencontrer ces dernières semaines.**

**De nombreux-x Grand Lyonnais-e-s ont également écrit à leur député-e, et, le 28 mars, près de 10 000 d'entre eux se sont retrouvés, à l'appel du collectif d'associations Lyon Climat dont fait partie La Ville à Vélo, pour montrer leurs attentes vis à vis de ce projet de loi.**

Parmi les 8 amendements proposés par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) et relayés par La Ville à Vélo, celui qui consiste à modifier la prime à la conversion en une prime à la mobilité durable a été voté hier à l'unanimité par l'Assemblée Nationale : mettre au rebut un véhicule polluant donnera ainsi droit à une prime pour acheter un vélo électrique ou un vélo-cargo.

***"Le vote unanime de cet amendement emblématique souligne que le vélo est transpartisan et jouera un rôle indispensable dans la transition de nos mobilités. Nous espérons que nos élus locaux en prendront acte."***, appelle Sébastien Joannin, animateur du Collectif Vélo Rillieux et administrateur de La Ville à Vélo.

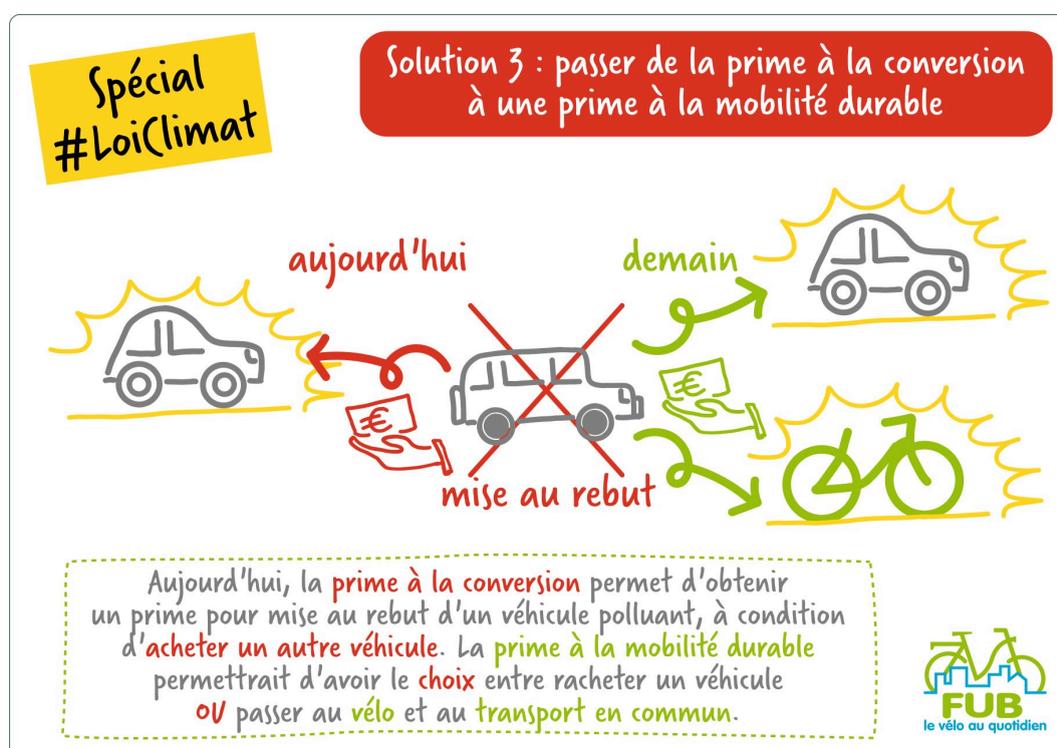
La Ville à Vélo regrette toutefois que les amendements suivants n'aient pas été approuvés :

- Rendre le Forfait Mobilités Durables obligatoire et cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement transport ;
- Augmenter de façon conséquente le montant du fonds vélo destiné à créer de nouveaux aménagements cyclables ;

- Rendre effectif le déploiement du Savoir Rouler à Vélo ;
- Donner aux maires la possibilité de limiter la circulation à certaines heures des poids lourds ne disposant pas de dispositifs de détection des angles morts ;
- Favoriser l'apaisement des villes en modérant les vitesses (villes à 30 km/h)

Les déplacements en voiture représentent 16% du total des émissions en gaz à effet de serre en France. Les 150 membres de la Convention Citoyenne pour le Climat écrivent dans leur rapport final à propos des déplacements : « *Il est crucial d'agir pour changer individuellement et collectivement nos comportements (...) et d'agir sur les véhicules et les territoires pour atteindre les objectifs de réduction de CO2* » ([1] p160).

**La Ville à Vélo se joindra à la manifestation prévue le 9 mai pour souligner le manque d'ambition global du texte au regard des objectifs de la Convention Citoyenne pour le Climat.**



Crédits : FUB

#### A propos de La Ville à Vélo :

- Association de promotion de l'usage du vélo au quotidien dans la métropole de Lyon
- Objectif : Une métropole 100% cyclable pour toutes et tous
- Représentativité : 1 600 adhérent·es, et plus de 60 représentant·es dans les 9 arrondissements de Lyon et dans 28 communes de la métropole

Source :

[1] Rapport final de la Convention citoyenne pour le Climat

**Contact presse :** Nicolas FRASIE, 06 09 24 00 62, Sébastien JOANNIN, 06 24 31 36 59